

LE COMMISSAIRE DE DISTRICT JEAN-FRANÇOIS DIT FRITZ MERSCH

1862-1937

(Bei der Einweihung des Eyschen-Denkmal
an der Mosel) befand sich noch die schon fast
sagenhafte Gestalt von Fritz Mersch, einem
der letzten Überlebenden jenes liberalen und
aristokratischen Bürgertums, dem der einstige
Premier den Glanz und die Krönung verliehen
hatte...

E. Molitor, Mgr Jean Origer, Defensor civitatis.

Né le 20/3/1862, il fit ses études secondaires à l'Athénée de Luxembourg.
En 1882 il commença à faire son droit pour être reçu au barreau de sa ville
natale, le 26/5/1887.¹⁾

La même année il entra à la Chambre des Députés où il représentait le
canton de Mersch; son mandat de député libéral lui fut renouvelé lors des
élections de 1890 et de 1893.

En octobre 1893, alors qu'il était président de la «Gym», Mersch eut vite
fait de convaincre les présidents de 23 sociétés de la nécessité de l'érection d'un
monument en l'honneur de Michel Lentz, qui venait de mourir. Une action
parallèle due à l'initiative de Paul Elter, prédécesseur de Fritz Mersch à la
présidence de la «Gym», fonctionnait depuis 1891, dans l'intérêt d'un monu-
ment Dicks. On s'était mis d'accord, dès le début, d'agir séparément, tout
en se prononçant en principe pour un monument commun aux deux poètes
luxembourgeois — pourtant si dissemblables! Le Comité Central qui devait
s'occuper de la réalisation de cette dernière formule fut constitué le 17/12/1893.
— Outre Fritz Mersch, Paul Elter etc. — un autre membre de notre famille,
l'architecte Charles Mullendorff en faisait partie (v. fasc. III). Les comités
respectifs Dicks et Lentz récoltèrent en tout 4.000 francs; 1.000 francs furent
donnés par le grand-duc Adolphe, la Chambre vota 3.000 francs²⁾, et le projet
aboutissant à notre «mirliton national» de la Place d'Armes pouvait être
réalisé.*)

*) Dans ses «Ephémérides» (1932, p. 157), G. SPEDENER prétend qu'on était arrivé
à un montant total de fr. 37.000, les subsides de l'État et de la Ville compris. Ne s'agit-il
pas d'une erreur?



Fritz Mersch

En 1895 Mersch donna sa démission à la Chambre ayant été nommé, le 30 mai, commissaire de district à Grevenmacher, c'est-à-dire successeur de J.P.A. de Muysen, récemment décédé.

Sait-on qu'à cette époque ce haut fonctionnaire portait l'uniforme avec bicorne et épée?

Pour ne parler que des morts, quatre hommes ont droit à la reconnaissance de nos régions mosellanes: J.P. Stumper qui, le premier, décrit et combattit le peronospora; son collègue Huberty, propagateur de la culture des arbres fruitiers; Paul Faber, promoteur des coopératives des vignerons et Fritz Mersch qui a vu couronnés de succès ses efforts incessants pour arriver à l'amélioration de la qualité de nos vins.

Dans le domaine de la législation communale, Fritz Mersch a laissé un souvenir impérissable. A deux reprises, en tant que président de la commission ad hoc, il saisit le gouvernement de projets qui n'ont pas eu l'heur d'être mis en pratique mais auxquels s'est référée la commission instituée en 1963 pour préparer le projet de la nouvelle loi communale.

C'est de 1900 que date le premier projet élaboré par Fritz Mersch pour améliorer l'ancienne loi de 1843. Les idées développées par le jeune commissaire de district étaient tellement révolutionnaires que le Conseil d'État n'osa pas aviser le document.

En 1927 Mersch revint à la charge. Dans ce second projet il est déjà question de bourgmestres professionnels (pour villes de plus de 8.000 habitants), de

l'élargissement des compétences des conseils échevinaux, du ministre de l'Intérieur, des commissaires de district ainsi que de la fusion de la comptabilité des sections. Ce projet reçut bien de la part du Conseil d'État un avis avec modifications proposées, mais il ne fut pas voté par la Chambre.³⁾

Des publications de Fritz Mersch d'avant la première guerre mondiale il y a lieu de retenir :

«*Gesetze und Verordnungen betr. die Bekämpfung der Reblaus und anderer Schädlinge der Rebe im Großh. Luxemburg*». Chez Meyer-Schock, Grevenmacher, 1908.

«*Les vins de la Moselle luxembourgeoise*», Exposition mondiale de Bruxelles 1910, chez M. Huss, 1910.

«*Ergebnisse der Moststatistik für 1910*, aufgestellt von der Großh. Weinbaukommission» Grevenmacher, 1910.

«*Der Weinbau im Großh. Luxemburg während der Jahre 1904-1911*, Denkschrift veröffentlicht von dem Distrikts- und Weinbauaufsichtskommissariat in Grevenmacher», Esslensche Druckerei 1911.

«*Ergebnisse der Mostuntersuchungen des Jahrganges 1912*, veröffentlicht von dem Distrikts- und Weinbauaufsichtskommissariat», chez Meyer-Schock, Grevenmacher 1912.

«*Der Weinbau im Großh. Luxemburg während der Jahre 1912 und 1913 unter Berücksichtigung der Reblausfrage*», chez Esslen, Grevenmacher 1913.

Jusqu'en 1912 une quarantaine de syndicats viticoles déployaient dans la région de la Moselle une activité purement locale. Le commissaire Mersch était bien placé pour ressentir les méfaits de la non-coordination. Il ne demanda donc pas mieux que de donner suite à une suggestion du ministre d'État Eyschen (v. fasc. V, p. 117) tendant à créer une fédération qui grouperait tous les comices viticoles. Grâce au talent de persuasion et à l'entregent de Fritz Mersch, le groupement put être fondé le 11/9/1912. Comme de juste, Fritz Mersch fut appelé à la présidence qu'il occupait jusqu'en 1918. Aujourd'hui on a la tendance à oublier la rénovation que fut en son temps cette fédération. Car ce n'est qu'à partir de 1912 que fut pris en main d'une façon systématique l'achat en commun des matières et ustensiles indispensables à la culture et à la «personnalisation» des vins et que furent soignés l'aménagement des vignobles, la vinification d'après les principes modernes et, enfin, la vente des vins.⁴⁾

De graves problèmes d'orientation se posèrent à la viticulture luxembourgeoise après la guerre de 1914/18. En effet, comme l'ancien marché allemand s'avéra irremplaçable — marché qui, pour les coupages, avait été preneur de nos vins, jusqu'à la plus misérable piquette — il fallait abandonner la production par quantité et se prononcer pour la culture de nouveaux ceps permettant d'obtenir des vins de qualité.

Le gouvernement institua une «Commission d'Études des problèmes économiques posés par la guerre et ses conséquences éventuelles», dont les rapports furent publiés en février 1919. Rappelons à ce sujet que de toutes les sous-commissions de cet organisme, seule celle de la viticulture, présidée par Fritz Mersch, se prononça contre une union économique avec la France.

Visiblement, le rapport Mersch gênait A. Widung, chargé par ladite Commission du rapport d'ensemble et qui concluait à une union économique avec la France. D'un second rapport de Fritz Mersch, datant du début de 1919 et élaboré pour contredire certaines vues d'André Widung, nous retiendrons la conclusion:

«J'en arrive à la finale de la page de viticulture de M. Widung, et je crois pouvoir lui faire observer qu'au gré de la majorité des hommes de la branche, il affirma d'une manière trop positive et trop absolue que 'les intérêts de la Moselle seront le mieux sauvegardés par une union douanière avec la France'. Rien n'est au contraire plus juste que l'appréciation qui termine son rapport, à savoir que la viticulture, pour pouvoir continuer dignement à exister, aura besoin d'un traitement de faveur, quel que soit le sort futur du Grand-Duché.»⁵⁾

Le développement que la viticulture luxembourgeoise a pu prendre au sein de l'Union Économique avec la Belgique d'abord, de Benelux ensuite, ne laissera pas tomber dans l'oubli le nom de Fritz Mersch et de ceux qui l'entouraient.

Fritz Mersch n'a pas non plus été étranger à la création de la première des Caves Coopératives, celle de Grevenmacher, fondée en 1921 plus particulièrement dans l'intérêt de l'écoulement et de la stabilisation des prix d'une récolte qui devait devenir fameuse. Le résultat de la vente publique de 1922 démontra d'une façon péremptoire l'utilité de la coopération: les prix réalisés à Grevenmacher atteignirent le double de ceux obtenus par les vigneron non coalisés.⁶⁾

Comme le commissaire de district Mersch avait la chance de s'entendre à merveille avec les divers ministres qui se succédaient au département de la viticulture — nous mentionnerons surtout Paul Eyschen, Joseph Faber-de Maringh, son neveu Auguste Collart, Raymond de Waha et Joseph Bech — ses suggestions furent écoutées avec intérêt. Sans vouloir amoindrir les mérites desdits ministres et des députés mosellans, on est en droit d'allier le nom de Mersch notamment: aux subsides gouvernementaux alloués dans l'intérêt de la lutte contre les parasites (1913) et de l'arrachage des ceps de qualité médiocre (1928) ainsi qu'à la création de la Station Vinicole de l'État à Remich (1925).

En collaboration avec le chimiste Pierre Medinger, il écrivit en 1923, pour la Fédération des Comices viticoles: «*La viticulture de la Moselle luxembourgeoise, Étude sur les grands vins de 1921*».

Comme nous l'avons vu (fasc. V, p. 118), c'est à l'instigation de Fritz Mersch que l'on doit l'érection du monument Eyschen entre Stadtbredimus et Ehnen, inauguré le 11/6/1934 en présence de la Souveraine. Le lendemain de la cérémonie, l'activité multiple de Fritz Mersch reçut sa consécration: la remise, par la Grande-Duchesse Charlotte, de la croix de grand-officier de l'Ordre civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

En tant que président de la Commission de Surveillance de l'Institut des Aveugles de Berbourg, il fut appelé en 1920 à siéger dans la Commission chargée d'élaborer le projet de la loi du 7/8/1923 rendant obligatoire l'instruction des aveugles.⁷⁾



Fritz Mersch
d'après un portrait de Beckius
app. à M. Jacques Mersch

Fritz Mersch, qui avait déjà dépassé la limite d'âge en 1927, fut mis à la retraite le 18/3/1930 avec le titre de Commissaire de District Honoraire. Il était détenteur, en dehors du haut grade de l'Ordre d'Adolphe de Nassau, des grades de commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne, d'officier de l'Ordre de Léopold de Belgique, de chevalier de 3^e classe de l'Ordre de la Couronne de Prusse.

Il décéda le 1/5/1937 à Luxembourg en la Clinique Ste-Elisabeth et fut inhumé, selon ses derniers vœux, en toute intimité.

Joseph Faber (1887-1960), pendant de longues années secrétaire du commissariat de district de Grevenmacher avant de prendre la succession de Fritz Mersch, mit en épingle le flair diplomatique inégalé avec lequel son prédécesseur s'était acquitté de sa mission de représenter le pouvoir central auprès des administrations communales. Comme témoins de cette assertion, l'auteur de l'article nécrologique cita les rares bourgmestres survivants de l'époque de Fritz Mersch.⁸⁾

Dans un de ses ouvrages, M. Auguste Collart raconte que du temps de sa jeunesse, quand il rendait visite à son oncle à Grevenmacher, le prestige dont jouissait Fritz Mersch et l'estime que tout le monde lui témoignait, lui avaient laissé la plus profonde impression.⁹⁾

SOURCES

- 1) J. VEZZANI, *Le Barreau*, 1957, p. 89.
- 2) M. BLUM, *Edm. de la Fontaine*, 1895, p. 27.
- 3) Rapport présenté par Jean THILL à la 7e Conférence sem. des bourgmestres et échevins, *Luxbger Wort et Tageblatt* du 16. 12. 1963.
- 4) N. RIES, *Notre Moselle*, C.L. 1940, p. 296.
- 5) Travaux de la Commission sur l'Orientation éconóm. du G.-D. de Luxbg., 1919, p. 14.
- 6) G. B. d'après des données fournies par J. Faber, *Letzeb. Journal* du 10. 12. 1960.
- 7) *Festschrift zur Erinnerung an das 50jähr. Bestehen der Taubstummenanstalt*, 1932, p. 16.
- 8) *Obermosel Ztg* du 3. 5. 1937.
- 9) A. COLLART, *Sturm um Luxemburgs Thron*, 1959, p. 176.

ERRATA

Fasc. VII, p. 43, 9me et 15me lignes: à lire Servais Laurent de Papigny, au lieu de Laurent Servais

Fasc. XIII, p. 182, 9me alinéa à supprimer.